Saint-Brice CHARENTE BULLETIN MUNICIPAL info

BULLETIN N° 1
FEVRIER 2021

LE MOT DU MAIRE

Meilleurs vœux 2021 à toutes et à tous au nom des élus.

Voeux de bonne santé et que la vie puisse enfin reprendre un cours normal.

La municipalité à deux projets majeurs au cours de cette année :

- La salle des fêtes (ouverture aux associations si possible début septembre).
- Les travaux de consolidation du pignon Est de l'église (les travaux devront-être terminés au plus tard fin juin).

Des travaux programmés en 2020 sont en cours de réalisation :

- Remplacement d'une partie des projecteurs du stade de football.
- Marquage au sol (passages piétons, flèches de rabattement, ligne continue) au niveau de la RD15; dents de requin au GOLF.
- Installation d'un panneau lumineux solaire après les virages de la TRACHE dans le sens COGNAC NERCILLAC.
- Rénovation du parcours sportif.
- Déplacement du portail de la cantine.

Les travaux dans les écoles sont terminés. Nous attendons le passage de l'organisme certificateur pour rendre le jeu de la maternelle accessible aux enfants.

Les économies réalisées sur les indemnités des élus ont servi à financer :

- La totalité du coût des manifestations lors des journées du patrimoine.
- La moitié du prix des ordinateurs et du vidéoprojecteur pour les écoles.
- La moitié du prix des barrières implantées sur les chemins d'accès à l'abbaye.

Quelques personnes se sont montrées particulièrement véhémentes lors de l'installation des barrières. Je rappelle à ces personnes que ces chemins ont été inscrits par décision du conseil municipal du 3 septembre 2018 au plan départemental des itinéraires de promenades

et de randonnées. (décision prise à l'unanimité du conseil municipal).

Il y avait 2 absents: Mme SAVARIAU; M. RAINAUD. Un arrêté pris le 22 janvier 2021 interdit toute circulation des véhicules à moteurs.

Les chemins seront remis en état à la fin du printemps.

D'autres chemins seront fermés à la circulation automobile : l'allée de la sentinelle aux MULLONS ; une partie du chemin des BRANDERAISES.

Plusieurs habitants m'ont signalé l'apparition de fissures sur les façades de leur maison. Ces fissures sont consécutives aux épisodes de sécheresse. Les maisons construites sur des sols argileux sont particulièrement exposées à ce risque. La commune comprend de très nombreuses zones argileuses maintenant inventoriées et portées à la connaissance des acquéreurs par les notaires dans les actes.

Monsieur Jérôme SOURISSEAU Président de GRAND COGNAC a réagi à mon précédent mot du maire. Je ne pensais pas que le bulletin municipal de SAINT-BRICE avait des lecteurs au-delà des frontières du village. Vous trouverez dans les pages qui suivent son courrier; ma réponse à son courrier ; son courrier du 13 janvier 2021 relatif au montant de la dotation de solidarité communautaire attribué à la commune (à cette occasion je le remercie d'avoir respecté son engagement pour 2021) ; mon courrier relatif au PLU.

Je tiens à démentir des rumeurs laissant croire à la fin du regroupement pédagogique entre SAINT- BRICE et JULIENNE. (RPI).

Lors de la réunion du SIVOS le 22 octobre 2020 j'ai demandé au maire de JULIENNE de participer aux dépenses de personnel de la commune de SAINT-BRICE relatives à l'accompagnement des enfants lors des trajets en bus ; la gestion des commandes de denrées alimentaires ; la préparation de la glacière pour la commune de JULIENNE ; les opérations liées à la gestion administrative des cantines.
Suite à une réponse négative de la part de Jean-Marc LACOMBE le 14 décembre 2020 la commune de JULIENNE assure seule depuis la rentrée 2021 la gestion de sa cantine.
Jean-Marc LACOMBE justifie son refus de participer aux charges communes au motif que les dépenses scolaires se sont élevées en 2019 à 53116.90 euros par rapport à un dé-transfert alloué par L'AGGLO de 49820.95 euros. La différence entre les sommes (3295.95 euros) correspond à un déficit pour sa commune qui s'aggraverait avec une contribution à verser à SAINT-BRICE.
SAINT-BRICE et JULIENNE sont dans le même RPI. Le coût du fonctionnement de l'école de JULIENNE est très faible lorsque celui de SAINT-BRICE s'élève à plus de 100000 euros sans aucune contre-partie financière versée par L'AGGLO. Cela pose question.

Suite à cette constatation un rendez-vous a été demandé au Directeur de cabinet de Jérôme SOURISSEAU.
Lors de la réunion de la commission affaires générales j'ai demandé un détail du poste atténuation de produits qui s'élèverait pour 2021 à 15303862 euros. Sur cette somme il a été justifié 3888862 euros correspondant à la dotation de solidarité communautaire (méthode de calcul et montant attribué à chaque commune). Comment les 11915000 euros restants sont ils répartis entre les communes? Quelles sont les communes bénéficiaires ? Pour quel montant ? Quelles sont les opérations qui permettent à une commune de bénéficier des attributions de compensation ?
J'attends une réponse précise à ces questions.

Notre commune comme la plupart des communes n'échappent pas aux actes d'incivilités.

Voici quelques exemples :

- ***Sacs plastiques noirs remplis de bouteilles et autres déchets***
- ***déposés devant les containers à moitié vides du cimetière.***
- ***Dépôt de débris de tôles fibres amiante-ciment sur les chemins communaux.***
- ***Haies non taillées à l'aplomb de la route départementale 157.***
- ***Branches de pyracanthas coupées laissées sur l'accotement.***
- ***Feux allumés à l'intérieur des bourgs malgré les interdictions.***

Nous pouvons demander le prêt d'un broyeur à L'AGGLO pendant quelques semaines. Nous réfléchissons à la possibilité de broyer les déchets verts de faible volume des habitants de la commune.

Nous allons accepter la proposition d'un boulanger d'installer 2 voire 3 armoires à pains sur la commune. (bourg de SAINT-BRICE et LES MULLONS).
Nous envisageons dans le bourg un dépôt de produits de premières nécessités. (proposition de la gérante de la supérette de NERCILLAC).

Nous prévoyons le fleurissement du cimetière et de remettre aux habitants qui en feront la demande à la mairie un sachet de graines de fleurs à semer au printemps devant les clôtures des maisons.

Nous installerons des nichoirs en béton de bois sur les arbres du parcours de santé.

Avec la mairie de BOUTIERS SAINT-TROJAN nous échangerions lors des fêtes de fin d'année une partie de nos illuminations.

Nous augmenterons sensiblement dans le cadre du CCAS le budget à consacrer à l'aide alimentaire.

Je vais proposer aux élus pour la deuxième année consécutive une stabilité des prix de cantine et de garderie.

La commune accompagne dans leur projet de rallye au MAROC Amélia et Alexandrine. (Les COGNA'ZELLES). Nous espérons que la manifestation du 1er mai sur la Place des MULLONS pourra avoir lieu et qu'elles pourront ensuite prendre le départ du rallye.

Nathalie HAKEM ainsi que les élus en charge des manifestations sur la commune ont des idées sur l'organisation des journées du patrimoine. Ils nous en parleront dans les prochains bulletins municipaux.

Si la crise sanitaire devait persister Nathalie a prévu des manifestations sous forme de balades.

Je remercie les élus et les agents d'avoir assuré au pied levé le service de la cantine les lundi 18 janvier et mardi 19 janvier.

La crise sanitaire est toujours présente. La crise économique se profile. Le salut n'est jamais individuel mais toujours collectif.

Courriers après mot du maire

GRAND COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ
6 rue de Valdepeñas CS 10216
16111 Cognac Cedex
tél. 05 45 36 64 30
contact@grand-cognac.fr
www.grand-cognac.fr

Cognac, le 7 décembre 2020

REÇU LE
10 DEC 2020
MAIRIE DE ST-BRICE

Monsieur Patrice Vincent
Maire
Mairie
3 Rue de l'École
16100 SAINT-BRICE

N/réf. : JS/RC/2020-052
Affaire suivie par Renaud Combaud – Directeur de cabinet
Contact : 05.17.22.31.34 – renaud.combaud@grand-cognac.fr

Monsieur le Maire, Cher collègue,

C'est avec étonnement que j'ai pris connaissance des éléments écrits dans votre bulletin municipal « Saint-Brice info » n°3 de novembre 2020.

Je tenais à vous apporter, par la présente, des réponses aux nombreuses inexactitudes qui y figurent à propos de la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

Premièrement, concernant la voirie, vous indiquez avoir eu la « *désagréable surprise de recevoir début octobre 2020 une demande de paiement de 61 282,80€ émise par Grand Cognac relative à des travaux réalisés en 2020* ».
Il s'agit pourtant d'une facture émise dans le cadre d'une convention de maitrise d'ouvrage déléguée, puisque Grand Cognac propose à ses communes de porter des travaux pour le compte des communes, et de leur refacturer l'année suivante. Cela permet des économies, estimées de manière globale entre 10 et 20% au total.
Par ailleurs, je précise qu'à la suite de vos demandes, la convention et l'ensemble des précisions demandées vous ont été adressées.

Deuxièmement, concernant le Plan local d'urbanisme (PLU), je n'ai pas connaissance d'une volonté définitive de votre part de procéder à une modification du document d'urbanisme de votre commune. A la suite de votre rendez-vous avec les services de Grand Cognac, il me semble qu'ils vous ont précisé la nécessité de nous adresser un courrier officiel de sollicitation. Tel n'est pas le cas à ce jour.
En outre, une partie des modifications évoquées semble complexe du point de vue juridique, car il n'est pas possible de faire de révision « allégée » du PLU de la commune, celui-ci n'étant pas « grenellisé ».
Si vous souhaitez malgré tout une modification du PLU de Saint-Brice pour identifier les arbres remarquables, les frais à votre charge s'élèveraient de 10 à 15 000 € environ, sans compter bien entendu le temps passé par les agents de Grand Cognac, que l'on ne facture pas aux communes. Je précise que pour mener à bien une modification de PLU, il faut compter *a minima* un an, pour un document qui aurait une durée de vie de deux ans avant l'entrée en vigueur du PLUi.
A propos de votre phrase indiquant : « *En 2024 le PLU deviendra le PLUi mais dès la fin de l'année 2021 le PLU sera figé* », je pense que vous faites une confusion avec la phase de zonage et de règlement qui se déroulera en 2021, mais je confirme que c'est uniquement en 2024 que le PLUi sera exécutoire et fera tomber l'ensemble des documents d'urbanisme actuellement en vigueur sur le territoire.

Troisièmement, concernant le fonctionnement de Grand Cognac, les 89 sièges sont répartis selon les règles applicables au niveau national. En l'occurrence, la commune dispose d'un siège de titulaire (et d'un siège de suppléant), ce qui fait que la voix de Saint-Brice représente 1,1% des sièges, pour 1,3% de la population de Grand Cognac.
Je ne peux vous laisser écrire qu'il est « *impossible de se faire entendre* » ; j'en veux pour preuve que vous intervenez souvent en bureau comme en conseil communautaire. Il semble en revanche que vous ayez certes du mal à faire comprendre le bienfondé de vos interventions, puisqu'elles se traduisent souvent par un vote « contre » de votre part, le seul de l'assemblée.
Si effectivement un certain nombre de projets sont votés avec une « majorité écrasante », pour ne pas dire une quasi-unanimité, je m'en réjouis, car cela prouve que l'échange et le dialogue sont plus constructifs que l'opposition systématique dans laquelle vous vous inscrivez. Cela traduit aussi l'importance du travail mené en amont dans les commissions thématiques, avec les élus qui en sont membres.
Je souhaite aussi souligner qu'au sein de Grand Cognac, nous mettons tout en œuvre pour associer au mieux les élus municipaux. Ceux-ci reçoivent l'ensemble des documents des conseils communautaires, auxquels ils peuvent assister (lorsque le contexte sanitaire ne l'empêche pas). Nous avons également permis une participation plus importante des conseillers municipaux aux commissions intercommunales.
Grand Cognac diffuse également des informations auprès des élus municipaux via de nombreux supports : Rapport d'activités annuel, Guide des aides aux communes, Réunion annuelle d'information (sauf en 2020 compte-tenu du contexte sanitaire), Newsletter mensuelle, etc…

Enfin, concernant les finances, vous indiquez que « *L'AGGLO va progressivement supprimer sa dotation* ». Cette affirmation est fausse.
Permettez-moi de vous rappeler que le conseil communautaire détermine librement le montant de la dotation de solidarité communautaire, et que son versement n'est pas obligatoire. Grand Cognac est la dernière intercommunalité de Charente à le faire au bénéfice de l'ensemble de ses communes membres.
Au regard de la situation financière de l'agglomération et sur la base de la prospective financière, les élus communautaires avaient approuvé, en 2018, que le montant de la dotation de solidarité communautaire soit réduit de 50% sur 3 ans. Il est ainsi passé de 6 777 724 € en 2017, à 3 388 862 € en 2020.
Je vous invite à consulter la délibération adoptée par les élus communautaires 2020, et qui précise que « *A compter de 2021, l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire sera maintenue* ». J'ai précisé que le seul fait qui pouvait remettre cela en cause serait un nouveau transfert de compétences décidé par l'Etat, sans compensation.

Tels sont les éléments, factuels, que je tenais à porter à votre connaissance, et à celle des membres de votre conseil municipal.

Conformément au droit de réponse prévu par l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, je vous remercie de bien vouloir les faire figurer dans votre prochain bulletin municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Cordialement,

Le Président,

Jérôme Sourisseau

Copie : Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal de Saint-Brice

COMMUNE DE
SAINT-BRICE
CHARENTE

Saint-Brice, le 14 décembre 2020

Monsieur le Maire
Patrice VINCENT

A

Monsieur le Président
Jérôme SOURISSEAU
GRAND COGNAC
6 rue de Valdepenas
CS 10216
16111 COGNAC Cedex

Monsieur le Président,

Votre courrier en date du 7 décembre 2020 en réponse à mon mot du maire paru dans le bulletin municipal de SAINT-BRICE m'interpelle.

Le fait d'adresser le courrier Monsieur le Maire, Cher collègue, au domicile de tous les élus de SAINT-BRICE nous a sidérés.

Vous faites une lecture de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse qui ne semble pas s'appliquer à un bulletin municipal.

Vous avez votre vérité comme j'ai la mienne et chaque habitant de SAINT-BRICE aura la sienne après la lecture de votre courrier qu'il pourra trouver sur le site internet de la commune.

Mais les habitants attendent surtout de vous ce que vous avez à leur dire sur l'aire de grand passage aux MULLONS après la parution de 2 articles dans SUD-OUEST et 1 dans la CHARENTE LIBRE.

Nous prenons tous acte de votre décision de maintenir le montant de la dotation de solidarité communautaire. (Je vous rappelle qu'elle s'élevait pour SAINT-BRICE en 2020 à 43135 euros).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire

Mairie de SAINT-BRICE 16100 (Charente)

Patrice VINCENT

Une commune de GRAND COGNAC

MAIRIE 16100 SAINT-BRICE
TÉLÉPHONE : 05 45 32 01 03 TÉLÉCOPIE : 05 45 36 25 03
E-mail : mairie.saintbrice.16@wanadoo.fr

GRAND COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ
6 rue de Valdepeñas CS 10216
16111 Cognac Cedex
tél. 05 45 36 64 30
contact@grand-cognac.fr
www.grand-cognac.fr

Cognac, le 13 JAN. 2021

Monsieur Patrice VINCENT
MAIRE DE SAINT-BRICE
3, rue de l'Ecole

16100 SAINT-BRICE

Nos réf : JP/AM – 2021/444
Affaire suivie par : Jérôme PREVOTE – Directeur Général Adjoint - Ressources
Téléphone : 05 17 22 31 53

Objet : Montants de Dotation de Solidarité Communautaire 2021

Monsieur le Maire,

Comme je m'y suis engagé, je proposerai, lors du vote du budget, que l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 2021 soit maintenue à son niveau de 2020, à savoir 3 388 862 € (47 € par habitant en moyenne).

Si l'enveloppe est la même que celle de 2020, les montants alloués à chaque commune varient en fonction de l'évolution des critères d'attribution, définis par la délibération n°2018/24 du 1er février 2018 :

- La population DGF,
- Le potentiel financier,
- Le revenu par habitant,
- L'effort fiscal.

Suite à la mise à jour des données, le montant de dotation de solidarité s'élèvera pour votre commune en 2021 à : 43 987,00 €

Pour rappel, il était de 43 135,00 € en 2020.

Les services de l'agglomération restent à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Je vous d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Jérôme SOURISSEAU

COMMUNE DE
SAINT-BRICE
CHARENTE

SAINT-BRICE, le 8 décembre 2020

Monsieur Le Maire
Patrice VINCENT

A

Monsieur le Président
Jérôme SOURISSEAU

GRAND COGNAC
6 rue de Valdepenas
CS 10216
16111 COGNAC Cedex

Monsieur le Président,

Je vous informe que le conseil municipal de SAINT-BRICE lors de sa réunion du 30 novembre 2020 a voté contre la motion relative au SCOT présentée par GRAND-COGNAC. (11 voix contre et 4 abstentions).

Nous avons été élus à SAINT-BRICE sur la base d'un programme qui prévoyait des mesures contre le réchauffement climatique.
Il est évident que l'artificialisation des sols participe de façon importante à ce réchauffement.

Il a été construit sur la commune en moins de 2 ans une trentaine de pavillons. Il s'en construira encore une vingtaine d'ici la fin de l'année 2021. Il se sera construit en à peine 3 ans plus de logements que le nombre prévu au PLUI.

Les zones pavillonnaires impliquent pour les communes de réaliser des aménagements dont le coût est significatif.
Les équipements routiers deviennent inadaptés à un accroissement du trafic. (Nous avons compté pour 11 logements nouveaux 24 véhicules).
Toutes les zones à urbaniser inventoriées au PLU, si elles étaient construites nécessiteraient, en raison de l'augmentation du trafic routier, de réaliser un rond-point sur la RD15. Le coût de ce rond-point à la charge de la commune serait de l'ordre de 400000 euros.

La topologie de la commune ne permet pas de construire n'importe ou n'importe comment. Les surfaces constructibles sont réduites à l'échelle de la commune sauf à changer à l'avenir l'affectation des terres agricoles.

Une commune de GRAND COGNAC

MAIRIE 16100 SAINT-BRICE
TÉLÉPHONE : 05 45 32 01 03 TÉLÉCOPIE : 05 45 36 25 03
E-mail : mairie.saintbrice.16@wanadoo.fr

Les anciens habitants de SAINT-BRICE veulent garder leur qualité de vie ; un village aux portes de COGNAC à dimension humaine. Les néo-ruraux recherchent eux un environnement urbain à la campagne.

La consommation des espaces agricoles ou naturels n'est aujourd'hui pas en adéquation avec le taux d'évolution de la population. Il faut que les élus des villes redynamisent les centres villes. Cela passe par le retour des commerces ou déjà leur maintien ; une offre de logements anciens rénovés qui répondent aux attentes d'une population citadine.

Les élus de la commune veulent rencontrer au début de l'année 2021 à SAINT-BRICE, sur le terrain, Madame Nathalie GOURDET et Monsieur Olivier FLORINE pour quelques modifications à apporter au PLU.

Voici quelques anomalies constatées :

- Terrain actuellement constructible se trouvant dans le bas d'une pente recueillant les eaux de ruissellement. Le risque d'inondation à cet endroit est très élevé.

- Terrains actuellement non constructibles mais qui l'étaient avant le PLU et qui constituent des dents creuses.

- Terrain communal constructible mais réservé à la création d'un parc arboré. (Création d'un espace dédié à une mémoire fruitière).

- Arbres vénérables se trouvant sur l'espace public ou l'espace privé que la municipalité entend classer au PLU au titre du patrimoine naturel.

- Terrain boisé actuellement constructible à l'emplacement d'anciennes carrières. La possibilité de modifier le PLU doit-être examinée. Remplacer les 3000 m2 constructibles contre seulement 1000 m2 actuellement classés en zone N mais à proximité d'une habitation sur un espace plat et nu.

- Terrains boisés actuellement constructibles d'une surface d'environ 400 m2 appartenant à plusieurs propriétaires.

- Terrains constructibles mais dont les propriétaires ne veulent pas qu'ils le restent car ils ont planté des arbres de différentes essences tout au long de leur vie.

- Terrains constructibles dont les propriétaires sont disposés à vendre quelques milliers de mètres carrés autour de leur maison d'habitation mais qui ne veulent pas voir surgir une cité devant leur porte.

- Juste avant notre installation à la mairie nous avons découvert un changement d'affectation d'un terrain. (Terrain agricole devenu terrain constructible au motif qu'un dirigeant non agriculteur voulait habiter à côté de son entreprise). La commune a supporté le coût de la modification du PLU au bénéfice d'une seule personne.

La carte sur laquelle travaillait Olivier FLORINE lorsqu'il nous a reçu le 30 septembre n'était pas à jour et il n'avait pas connaissance de ce dossier d'urbanisme récent.

L'avenir se construit aujourd'hui. Les conséquences et le coût de la pandémie n'avaient pas été prévus. Les conséquences et les coûts du réchauffement climatique sont eux prévus par les ETATS et les compagnies d'assurances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

Mairie de SAINT-BRICE 16100 (Charente)

Patrice VINCENT

UN HEROS SAINT-BRICOIS

Bon nombre de nos Saint-Briçois ont participé aux guerres de la Révolution et de l'Empire.

Certains d'entre eux se sont comportés avec vaillance. C'est le cas de Jean Blanchard.

Jean Blanchard est né à la Petite Roche de Saint-Brice le 28 juin 1771 et baptisé le lendemain.

Il est le fils cadet du second mariage de son père Jean Blanchard (1736-1784) métayer chez Brenet puis laboureur à la Petite Roche et de Marie Babin (1740-1819).

Son frère aîné Jacques Blanchard (1769-1819) servira aussi aux armées, blessé, il sera démobilisé étant devenu « militaire invalide » en 1798.

Jean fera probablement parti des volontaires de 1793 et affecté au 20ème bataillon de la Charente (dans la 25ème compagnie).

La Convention Nationale avait décidé ce 2 février 1793, une levée de 300 000 hommes âgés de 18 à 40 ans.

Ce régiment, regroupé à Angoulême le 25 mars était destiné à l'armée des Pyrénées, mais se retrouvera en Vendée.

Il est amusant de découvrir les principales causes de réforme en cette année 1793 :

33 % : maladie, défaut de force et complexion faible

17 % : hernies

9 % : estropiés

8 % : infirmes

5 % : borgnes, doigts coupés

4 % : bossus, boiteux

2 % : défaut de vue….

Jean passe ensuite au 8ème régiment d'artillerie à pied le 15 août 1798, puis devient 1er canonnier d'artillerie à pied le 16 février 1799 (au 8ème régiment).

Les états de service de Jean sont impressionnants quant à sa durée : du 19 mars 1793 au 5 novembre 1815, soit totalisant 23 campagnes en 22 ans 7 mois et 16 jours.

Il participe donc aux campagnes des années 1793, de l'An II ; III ; IV ; V ; VI ; VII ; VIII et IX.

A l'armée de l'an XII et XIII.

Versé à la Grande Armée en 1807-1808, puis à l'armée d'Espagne de 1809 à 1812.

Présent lors de la campagne de France en 1813 et 1814, il termine avec l'armée du Nord en 1815.

Il participe aux batailles suivantes :

Austerlitz – 2 décembre 1804.

Eylau – 7 et 8 février 1807.

Friedland – 14 juin 1807.

Siège de Cadix et prise de Madrid.

Bataille de Lareira (Portugal).

Affaire de Salamanque, d'Accagua et de Victoria.

Jean Blanchard est finalement admis à la retraite le 1er septembre 1815 et perçoit la somme de 150 francs.

Pour ce parcours hors norme, il avait été fait chevalier de la légion d'honneur le 24 avril 1810.

Il prête alors serment :

A monsieur Blanchard, 1er canonnier dans la 6ème compagnie du 8ème régiment d'artillerie à pied.

Grande chancellerie de la légion d'honneur.

« Je jure sur mon honneur, de me dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire dans son intégrité ; à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal ; enfin de concourir de tous mon pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité, bases premières de nos Constitutions ».

Belle distinction méritée pour ce brave.

Sans alliance, il décède en son domicile de la Petite Roche le 18 octobre 1849, âgé de 78 ans.

Patrick HURAUX

Sympathisant de l'Amicale des anciens combattants de Saint-Brice.

ASSOCIATION AMIS LOINTAINS : PRESIDENTE MARYSE LAINE

L'association Amis Lointains présente à toutes et tous ses meilleurs vœux pour 2021.

Au cours de l'année 2020, Amis Lointains a poursuivi ses activités, restreintes pendant les périodes de confinement ou bien lors de mesures sanitaires ayant entraîné l'annulation de la foire de Rouillac. L'association collecte auprès d'un hypermaché et de boulangeries, le pain invendu qu'elle trie, coupe, sèche et met en sacs pour l'alimentation des animaux (volailles, moutons, chiens...). Ces sacs sont vendus aux foires de Rouillac et Matha, et au dépôt, 49 bis, route de la Maurie. Le produit de cette vente sert à financer les envois des dons faits à l'association : fauteuils roulants pliants, déambulateurs pliants, béquilles, attelles, pansements, bandes, compresses, couches, draps, couvertures, lunettes, vêtements, aliments protéinés.... Ces objets sont destinés plus particulièrement au Mali et au Burkina Faso.

En juin et octobre, nous avons transporté des colis à Roullet d'où un conteneur affrété par une autre structure, a été acheminé à Koudougou au Burkina Faso. En juillet, un autre envoi, au départ de la région parisienne, a été effectué à destination de Bamako au Mali pour le CHU Point G de Bamako, l'Hôpital «Luxembourg», l'Hôpital de Kati (Mali), deux orphelinats, une prison, des dispensaires. 15 m3 de matériels ont ainsi été expédiés au cours de l'année passée. Aucune perte de colis n'est à déplorée ; nos correspondants locaux avec lesquels nous œuvrons, nous informent de la réception des colis.

D'autre part, un fauteuil roulant a été prêté à une personne dont la jambe était immobilisée temporairement, ce qui lui a permis de se déplacer plus facilement. Car bien entendu, la population locale peut bénéficier des services de l'association Amis Lointains.

COMITÉ DIRECTEUR 2020

LAINÉ Maryse, présidente

CHARPENTIER Jean-François, vice-président

DJELLATA Jeanne, vice-présidente

BLOIS Monique, secrétaire

BODIN Francine, trésorière

AHRAD Malika,

AUDEBERT Monique,
BLOIS Henri,
BODIN Michel,
DALDOSS Eliette,
FORTET Monique,
LECLERC William,
LERAY Christian,
LERAY Monique,
MACOUIN Maryse,
MARFILLE Danielle,
NAMBLARD Jocelyne,
PIERRE Eric,
VASLIN Jean-Claude,
VINCENT Claudine, membres.

La Befana, fête italienne pour célébrer l'Épiphanie

Pour nos voisins italiens, la fête de la Befana qui viendrait du mot "Épiphanie" est très importante. Il s'agit effectivement d'un deuxième Père- Noël qui apporte des cadeaux dans la nuit du 05 au 06 janvier.

Qui est la Befana? C'est la sorcière de l'Épiphanie, culte en Italie qui marque le 06 janvier la fin des festivités et des vacances de Noël.

La Befana est souvent décrite comme une vieille femme volant sur son balai. Mais, à la différence d'une sorcière, elle est souvent souriante, se ballade vêtue de haillons et porte une bourse et un sac plein de bonbons, de cadeaux et de charbon.

L'icône de la petite vieille est très présente partout (vitrines des magasins, déguisements, publicités, etc).Elle est quasiment inconnue en France mais représente un mythe et une institution en Italie.

Dans certaines maisons, on lui laisse une mandarine ou une soupe de haricots. Les représentations de la Befana tendent à se confondre avec la sorcière, au chapeau pointu comme on peut la voir à Halloween, mais on trouve des figurines de la Befana Romana, avec un fichu sur la tête et un vêtement plus proche de la tradition. Pour garnir la chaussette des enfants, les parents peuvent acheter des bonbons mais aussi le carbone, le charbon, le plus souvent une préparation à base de sucre, colorée en noir. Certains préparent aussi des petits biscuits surnommés « Befanini », confectionnés en l'honneur de la

Befana avec un zeste de citron, et, optionnellement, des brisures de chocolat ou des raisins secs.

Selon la légende la fête de la Befana est une fête qui remonterait à l'époque romaine. Cette tradition fut récupérée par la religion chrétienne. L'histoire racontée aujourd'hui aux enfants italiens est la suivante: les Rois Mages demandèrent leur chemin à une vieille femme pour aller à Bethléem offrir des cadeaux à l'enfant Jésus. Ils lui proposèrent de les accompagner mais elle refusa. La vieille dame eu ensuite des remords et se mit en tête de les retrouver. Elle avait en main un panier rempli de petits gâteaux, fruits secs, petits présents qu'elle offrait aux enfants rencontrés sur sa route.

Elle ne retrouva jamais la caravane des rois Mages mais la tradition est restée en Italie…

INFORMATIONS

A compter du samedi 6 mars 2021 un poissonnier de la poissonnerie ***OCEANE CRUSTACES*** sera présent sur le parking devant l'école maternelle tous les samedis de 8 h 30 à 13 h 00.

Celui-ci est déjà connu sur les communes de Nercillac et Sigogne.

ETAT CIVIL DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

NAISSANCES HORS COMMUNE :*

BERTRAND Julia,Maëlle	CHATEAUBERNARD	25/08/2020
CLERGEAUD Lucie, Marina	CHATEAUBERNARD	18/10/2020
DELOBEL Léia,Corinne, Evelyne	SAINT-MICHEL	29/01/2020
DESCHAMPS Jean, Henri, Marie	SAINTES	04/02/2020
DEVAUX Lysie	CHATEAUBERNARD	29/07/2020
LABRUNIE Méline, Tiana	SOYAUX	11/09/2020
LACHENAUD CORNETTE Augustin, Jean, Gabriel	SAINTES	30/11/2020

MARIAGE A SAINT BRICE

BON Christian, Eric, Charles et LEBLOND Caroline, Françoise	SAINT-BRICE	Le 22/08/2020

DECES

AUBIN Ginette, Denise (Veuve Becquet)	SAINT-MICHEL	25/11/2020
HERAUD Raymond, Guy	CHATEAUBERNARD	15/08/2020
LAROUSSARIE Michelle	CHATEAUBERNARD	10/01/2020
MERCIER Jean-Luc	CHATEAUBERNARD	26/02/2020
MILLIEROUX Anne-Marie, Colette	CHATEAUBERNARD	29/03/2020
MURIER Jean, Claude	CHATEAUBERNARD	10/01/2020
PINET Micheline, Jeannine, Claudette (Veuve Râteau)	MANSLE	16/06/2020
ROBARAU Michel	CHATEAUBERNARD	19/03/2020
THIOLLET Jacques	CHATEAUBERNARD	14/05/2020

**Seuls les noms des enfants dont les parents ont donné leur consentement sont publiés.*

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

De la commune de SAINT-BRICE

A.L Saint-Brice Football
Pdt : Franck Meunier
45, Place de l'Eglise
16100 Saint-Brice
Tel : 06.85.34.31.33
alstbricefoot16@gmail.com

Club Laï Muoï
Pdt : Rigaud Grégory
1 rue du Four
16100 Saint-Brice
Tel : 06.29.97.21.58
laimuoisaintbrice@gmail.com

Les Amis de l'Église de Saint-Brice
Pdte : Catherine Smith
1 Chemin d'Uffaut
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.57.53.
csmith6931@gmail.com

Chasse Saint-Brice / Julienne
Pdt : Grégory Lamothe
21 rue Duret
16100 Cognac
Tel : 06.33.01.17.65
gregorylamothe@sfr.fr.

Inter Associations
Pdt : Daniel Diaz
16, Route de Nercillac
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.81.43.99
daniel.diaz938@orange.fr

Amis Lointains
Pdte: Maryse Lainé
49 bis, route de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.01.06
amis.lointains@laposte.net

Gymnastique Volontaire
Pdte : Marie-Thérèse Rolland
27, Rue de la Chagnaie
16200 Nercillac
Tel : 06.70.42.84.13
Jacques.rolland2@orange.fr

Correspondante :
Françoise Jacquot
Michel-jacquot@bbox.fr

La Boule Saint Briçoise
Pdt : Pierre Bardet
9 route de Nercillac
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.04.07
sarl.bardis@gmail.com

Comité de Jumelage
Pdte: Catherine Mattéi
4 allée des Meuniers
16100 Saint-Brice
Tel : 06 68 81 24 64
catmatt@orange.fr

Club du 3ème Age
Pdte : Odile Renou
7 Rte de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.00.42 ou 05.45.32.05.74
Raymonde Dagnaud

Correspondante :
Marcelle Delmas
delmas.marcelle@orange.fr

Anciens Combattants
Pdt : Jean-Marie Hoffmann
10, Route de la Roche
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.03.58
jean-marie-hoffmann@orange.fr

Les amis de l'Abbaye de Châtres
Pdt : Guillaume de Jarnac de Gardépée
Logis de Gardépée
16100 Saint-Brice
guillaumedejarnac@gmail.com

Parents d'Elèves
Pdte : Virginie Chambord
35, rue de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 06.70.27.62.23
vivi.c14@hotmail.fr

RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

RECENSEMENT MILITAIRE :

Depuis la suspension du service national, *le recensement militaire est obligatoire et universel,* concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie de leur domicile sur présentation d'une pièce d'identité nationale. Après la journée :

Défense et Citoyenneté (J.D.C ex J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un Certificat de participation à la J.D.C.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

REGLES de VOISINAGE :

Pour la sécurité des piétons et pour la bonne visibilité des usagers de la route, les propriétaires sont invités à tailler leurs haies à l'aplomb de leur clôture.

L'article 17 de l''arrêté préfectoral du 20 Avril 1999 définit les règles en matière de bruits de voisinage.

Pour les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage, les horaires à respecter sont les suivants *:*

Jours ouvrables	8h00 – 12h00	14h30 – 19h30
Samedis	9h00 – 12h00	15h00 – 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 – 12h00	

L'article 15 de ce même arrêté : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Il est également rappelé l'interdiction formelle de faire brûler en agglomération branchages ou autres détritus de jardins. Se rapprocher de la mairie pour les cas particuliers.

RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

GENDARMERIE 17 ou 05.45.82.01.86
www.facebook.com/ Gendarmerie Charente

POMPIERS **18 ou 05.45.35.14.83**

SAMU **15 ou 05.45.36.75.75**

POLE EMPLOI **3949 ou 05.45.35.86.36**

SOUS PREFECTURE
Cognac **05.17.20.33.94**

ASSISTANTE SOCIALE **05.16.09.51.25**

PAROISSE :
Père Pierre-Marie Robert
Père Franck Certin **05.45.82.05.71**

S P A refuge de Bonbonnet à
Ars 16130 **05.45.82.74.17**

CALITOM **n°vert 0.800.500.429**

DECHETTERIE
Châteaubernard **05.45.35.98.60**

MAIRIE **05.45.32.01.03**
Saint-Brice **Fax 05.45.36.25.03**

Ouverture de la mairie au public :

Le lundi et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le mardi et le jeudi de 10h00 à 12h00
Fermeture le mercredi.

mairie.saintbrice.16@wanadoo.fr
www.saint-brice16.fr
MD

ECOLE MATERNELLE **05.45.32.01.10**

ECOLE PRIMAIRE **05.45.32.02.56**

SALLE MUNCIPALE **05.45.35.30.09**

BIBLIOTHEQUE **05.45.36.97.40**

ATELIER COMMUNAL **05.45.36.24.33**

CANTINE **05.45.36.08.64**

CALENDRIER COLLECTE DES DECHETS : Conteneurs conformes à la norme NF EN840-1
Le MERCREDI matin : Déchets ménagers courants
Le LUNDI matin : Sacs jaunes (papiers, cartons et certains plastiques et métaux)

1) Pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir du jour de ramassage
2) Pensez à rentrer vos conteneurs le jour du ramassage

Décalage d'une journée du jour de ramassage après un jour férié

L'éclairage public est coupé de 0h à 6h

Si vous constatez des dysfonctionnements, relevez le numéro du poteau, prévenez la Mairie au secrétariat 05.45.32.01.03